



**COMPTE RENDU
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DES JEUDI 11, VENDREDI 12 ET SAMEDI 13 AVRIL 2024**

Convocation n°50/MPKOU/2024D/202/SE/SCDI/SA du 04 avril 2024.

Lieu : Salle de délibération de la Mairie de Parakou.

Président de séance : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

Secrétaire de séance : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- 1 -ZIME CHABI Inoussa, Maire
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1^{er} Adjoint au Maire
- 3 - OROU-GANKOU Moustapha, 2^{ème} Adjoint au Maire
- 4- BOUKARY Idrissou, Chef du 1^{er} arrondissement
- 5- ADAMOU SYLLA Idrissou, Chef du 2^{ème} Arrondissement
- 6- CHABI MAMA Ibrahim, Chef du 3^{ème} Arrondissement
- 7 - CHABI DOUAROU Boni, Conseiller
- 8- HOUNDIN Judicaël, Conseiller
- 9 - DRAMANE S. Daouda, Conseiller
- 10 - AGUE Achille, Conseiller
- 11 - AROUNA Adiza, Conseillère
- 12 - OROU SOUA Kassimou, Conseiller
- 13- IDRISOU AROUNA Alassane, Conseiller
- 14- CHABI BOUKO Aboubakari, Conseiller
- 15- YACOUBOU Aboubakari, Conseiller
- 16- MAMAN Abdou Razak, Conseiller
- 17- TCHAN Issifou, Conseiller
- 18- ABOUDOU M. Nouhoun, Conseiller
- 19 - MOUMOUNI ADAMOU Kabirou, Conseiller
- 20- SIDI CECI Abdou Raoufou, Conseiller
- 21- AGUEH MAMA BOUROU Issa, Conseiller
- 22- BABONI Y. Mèmouna épouse SINIMBOU, Conseillère

- 23- BATCHO Romain, Conseiller
- 24- ALASSANE SEIDOU Mohamadou, Conseiller
- 25- AMADOU Alimi, Conseiller
- 26- TRAORE Abdou Razack, Conseiller
- 27- EGOUNWOLE Toriola Mocktar, Conseiller

Procurations : (03)

- SIDI Mouminatou à MOUMOUNI ADAMOU Kabirou ;
- YAYA Abaoubakar à ALASSANE SEIDOU Mohamadou ;
- ABDOULAYE Alimatou à ZIME CHABI Inoussa.

Absent excusé : (01)

- ALAGBE Soulé.

Etat de présence :

Sur les trente-un (31) conseillers municipaux que compte le conseil municipal, le Secrétariat a enregistré la présence effective de vingt-sept (27). Le quorum étant atteint, le conseil municipal a valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Installation de Monsieur EGOUNWOLE Toriola Mocktar suppléant de feu ABOUMON Raoufou ;
2. Adoption du compte rendu de la première session ordinaire de l'année 2024 ;
3. Etude et adoption du rapport d'activités du Maire pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 ;
4. Étude et validation du rapport d'activité du conseil de supervision au titre du 1^{er} trimestre 2024 ;
5. Adoption du point d'exécution du budget au 1^{er} trimestre 2024 ;
6. Etude et validation du premier collectif budgétaire exercice 2024 de la commune de Parakou ;
7. Autorisation de mise à disposition de domaine au profit de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTAD) pour la construction du bureau de Parakou ;
8. Autorisation de mise à disposition de domaine au profit du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la construction du bureau régional de Parakou ;
9. Autorisation d'approbation des projets de mise en valeur dans le cadre de la formalisation des transactions foncières ;
10. Autorisation d'incinération des valeurs inactives ;
11. Autorisation de mise à disposition d'une subvention au profit de l'équipe de football « Les Buffles du Borgou » ;

12. Autorisation de baptême de la rue EX DIAMOND BANK (Bacincoura)-Pont Madina (Ouézé) au nom de IDRISSOU Bio Abdoulaye ;
13. Étude et adoption des rapports d'activités des commissions permanentes du Conseil Municipal au titre du quatrième trimestre de l'année 2023 ;
- 14- Divers.

Déroulement de la séance :

A l'ouverture de la session, le président du conseil, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Maire de la commune de Parakou, a remercié les conseillers pour leur présence effective à cette deuxième session ordinaire de l'année 2024.

Après l'allocution du Maire, la séance a démarré suivant les points inscrits à l'ordre du jour :

1- Installation de Monsieur EGOUNWOLE Toriola Mocktar suppléant de feu ABOUMON Raoufou :

Décédé en janvier 2024, feu ABOUMON Raoufou a été remplacé au conseil municipal par son suppléant Monsieur **EGOUNWOLE Toriola Mocktar**. Le Maire a félicité le nouveau conseiller et lui a souhaité plein succès dans ses fonctions.

2- Adoption du compte rendu de la première session ordinaire de l'année 2024 :

Le document a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

3- Etude et adoption du rapport d'activités du Maire pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 :

Le rapport d'activités du Maire pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

4- Étude et validation du rapport d'activité du conseil de supervision au titre du 1^{er} trimestre 2024 :

Au cours du premier trimestre de l'année 2024, les membres du conseil de supervision se sont réunis les 18 janvier, 13 février et 20 mars pour discuter des questions de développement de la ville. Plusieurs sujets ont été débattus au cours de ces séances mensuelles dont entre autres : l'étude et l'adoption des rapport d'activités du Secrétaire Exécutif, l'étude et l'adoption du premier collectif budgétaire de la commune de Parakou au titre de la gestion 2024, la demande de partenariat avec l'association AL-ISLAH, l'adoption de la clé de répartition des mobiliers scolaires réceptionnés pour le compte des établissements scolaires de la commune de Parakou,, l'examen du rapport de performance de la commune de Parakou au titre de l'année 2023, l'autorisation de signature de la convention du projet ACMA3, l'autorisation de prise d'actes pour la fixation des indemnités de sujétion du Chef de Cabinet du Maire, l'autorisation de reconduction des agents collecteurs des marchés précédemment concédés et des marchés secondaires, l'autorisation de revalorisation de l'indice de traitement et l'institution de sursalaires au profit des agents de la Mairie de Parakou, l'autorisation de reconduction des agents collecteurs de la CDL et bien d'autres points relatifs au bon fonctionnement de l'administration communale.

Après de fructueux échanges le rapport d'activités du conseil de supervision au titre du 1^{er} trimestre 2024 a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

5- Adoption du point d'exécution du budget au 1^{er} trimestre 2024 :

L'exécution budgétaire au titre du premier trimestre de l'exercice 2024 se présente comme suit :

RUBRIQUES	PREVISION 2024	EXECUTION AU 1 ^{ER} TRIMESTRE	TAUX D'EXECUTION
Recettes de fonctionnement	3 039 509 134	280 677 837	9,23%
Recettes d'investissement	1 605 365 598	349 562 242	21,77%
TOTAL RECETTES	4 644 874 732	630 240 079	13,57%
Dépenses de fonctionnement	3 039 509 134	344 078 539	11,32%
Dépenses d'investissement	1 605 365 598	248 111 798	15,46%
TOTAL DEPENSES	4 644 874 732	592 190 337	12,75%

Les conseillers ont souhaité que la présentation du point d'exécution du budget se fasse désormais de façon comparative à la gestion de l'année précédente en vue de permettre une analyse objective pouvant leur permettre de faire des recommandations appropriées. A l'issue des échanges, l'exécution du budget au 1^{er} trimestre de l'année 2024 a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

6- Etude et validation du premier collectif budgétaire exercice 2024 de la commune de Parakou :

Après plusieurs observations faites par les membres du conseil, le collectif budgétaire exercice 2024 a été validé par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

Ledit collectif est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement
 - Recettes : 3.039.509.134 f cfa
 - Dépenses : 3.039.509.134 f cfa
- Section d'investissement
 - Recettes : 1.806.177.473 f cfa
 - Dépenses : 1.806.177.473 f cfa

7- Autorisation de mise à disposition de domaine au profit de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTAD) pour la construction du bureau de Parakou :

L'INStAD, établissement public à caractère social et scientifique, a pour missions de coordonner les activités de développement, de production, d'utilisation, de diffusion et d'archivage des statistiques sur le plan national. Elle assure par ailleurs la tutelle et la gestion de l'observatoire national du dividende démographique qui a pour mission la centralisation et l'analyse des statistiques multidisciplinaires, précisément socio-démographiques, et

économiques afin de comprendre l'impact de la structure de la population sur le niveau des indicateurs économiques du pays.

Par courrier en date du 07 février 2023, le Ministre des Finances et de l'Economie avait introduit une requête pour l'attribution d'un domaine pouvant accueillir le bureau régional Borgou-Alibori de l'INStAD. Cette antenne régionale vise à doter l'Institut, au niveau déconcentré, d'équipes averties et bien installées pour assurer efficacement la production des statistiques sur le plan national en général et régional en particulier. Au regard de l'importance que revêt la présence d'une telle structure dans la commune de Parakou, des prospections ont été faites et un site a été identifié.

Les conseillers ont retiré la communication et ont souhaité qu'elle soit soumise à la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales pour une étude plus approfondie. Ils ont également souhaité qu'un inventaire des domaines attribués et non mis en valeur soit fait et soumis à l'appréciation du conseil communal.

8- Autorisation de mise à disposition de domaine au profit du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la construction du bureau régional de Parakou :

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) aide les pays en développement à mobiliser et utiliser efficacement l'aide. Dans toutes ses activités, il encourage la protection des droits de l'homme, le développement des capacités et l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre de l'installation de ses bureaux et le développement des activités à Parakou le représentant résident a eu des échanges avec l'autorité municipale avec pour doléance la mise à disposition d'un domaine pour la construction du bureau de Parakou dans le 2^{ème} arrondissement de la commune. Cette sollicitation a été marquée par la saisie officielle par courrier en date du 25 octobre 2022. Après prospection par la Direction des Affaires Domaniales et Environnementales, un site a été identifié pour la construction de ces bureaux qui viendra changer également l'image de la cité des Kobourou.

La communication a été retirée et sera soumise à la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales pour une étude plus approfondie.

NB : Les membres du conseil municipal ont décidé que le conseil sursoit à toute attribution de domaine dans la commune de Parakou et qu'un inventaire de toutes les attributions de domaines à Parakou et leur état de mise en valeur soit fait par la Commission des Affaires Domaniales.

9- Autorisation d'approbation des projets de mise en valeur dans le cadre de la formalisation des transactions foncières :

Soixante-sept projets de mise en valeur de domaines dans le cadre de la formalisation des transactions foncières dans la commune de Parakou ont été adoptés par les conseillers municipaux. Les bénéficiaires devront mettre effectivement les domaines en valeur selon les délais prescrits dans le Code Foncier et Domanial en République du Bénin.



10- Autorisation d'incinération des valeurs inactives :

Par une lettre adressée au Secrétaire Exécutif, le Trésorier Communal a demandé au Secrétaire Exécutif d'obtenir du conseil municipal l'autorisation d'incinération des valeurs inactives prises en charge comptablement en 2022 et 2023.

Les valeurs inactives dont l'incinération est autorisée sont évaluées à deux cent trente-huit millions sept cent cinquante et un mille huit cent (238 751 800) francs CFA. Un comité sera mis en place par voie de décision pour conduire l'opération.

La communication a été adoptée par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

11- Autorisation de mise à disposition d'une subvention au profit de l'équipe de football « Les Buffles du Borgou » :

Le rapport de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives relatif à l'octroi d'une subvention au profit de l'Association Sportive de football « Les Buffles du Borgou » a été adopté par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

Ladite subvention est de trente millions (30 000 000) francs CFA, soit vingt millions (20 000 000) de francs CFA pour l'équipe des Buffles du Borgou et dix millions (10 000 000) de francs CFA pour achat d'équipements sportifs aux autres clubs de la commune.

12- Autorisation de baptême de la rue EX DIAMOND BANK (Bacincoura)-Pont Madina (Ouézé) au nom de IDRISOU Bio Abdoulaye :

Le baptême de la rue EX DIAMOND BANK (Bacincoura)-Pont Madina (Ouézé) au nom de IDRISOU Bio Abdoulaye a été autorisé par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

Les services techniques compétents de la Mairie sont instruits à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour sa matérialisation.

13- Étude et adoption des rapports d'activités des commissions permanentes du Conseil Municipal au titre du quatrième trimestre de l'année 2023 :

Les commissions permanentes du conseil municipal ont déposé leurs rapports au titre du 1^{er} trimestre de l'année 2024. Elles ont au cours de cette période, statué sur différents sujets qui touchent à la vie de la commune.

Des propositions ont été faites par les commissions permanentes relativement aux sujets abordés au cours des séances. Une synthèse des rapports a été présentée au conseil.

Ces rapports ont été adoptés par trente (30) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

14- Divers :

Plusieurs préoccupations ont fait l'objet de ce dernier point de l'ordre du jour. Il s'agit :

- de la situation du parc à bétails de Tourou ;
- de la situation du chargement hors parc dans la ville de Parakou ;

- de la question du rapport financier de la Foire Internationale de Parakou ;
- de l'état de délabrement de la clôture et des bâtiments du 3^{ème} arrondissement de Parakou ;
- la mise en marche de certains feux tricolores dans la ville de Parakou ;
- de l'éclairage public dans la ville de Parakou.

Le Maire a apporté des réponses satisfaisantes auxdites préoccupations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session démarrée le jeudi 11 avril 2024 à 09 heures 48 minutes, a pris fin le samedi 13 avril 2024 à 12 heures 37 minutes.

Fait à Parakou, le 13 avril 2024

Le Secrétaire de séance,



Hyacinthe O. ELEGBEDE.-

Le Président de séance,



Inoussa ZIME CHABI.-